

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
3 1 2 4 0

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 10
- ayant pris part au vote : 12
- procurations : 2

L'an deux mille dix-huit et le 12 avril à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 5 avril, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME MARIE BIRE, MME RAYMONDE CORBON, M. ANDRE DA PONTE, MME CHRISTIANE FARRUGIA, M. JOËL FEULLERAT, M. YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE BEZOS, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN.

Etaient absents ayant donné procuration : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à MME I. GODEAS), MME RENEE HUMEAU (Pouvoir donné à MME C. FARRUGIA)

Etaient absents excusés : M. MARC PERE MME MONIQUE GUEDES, MME ELISABETH ATTELAN, MME ISABELLE DIAZ, MME NADINE MAURIN

DÉLIBÉRATION 2018/016

Objet : Vote du Budget Primitif 2018

Madame la Vice-Présidente invite le Conseil d'Administration à prendre connaissance du projet de Budget Primitif 2018, joint à la présente.

Il fera l'objet d'une présentation détaillée au cours de la séance du CCAS.

Le budget primitif 2018 se présente en équilibre comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	9 605,38 €	9 605,38 €
Fonctionnement	104 289,02 €	104 289,02 €

Et intègre le résultat du Compte Administratif 2017 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté : 35 539,02 € (*article R002*)
- Déficit d'investissement reporté : 2 504,38 € (*article R001*)

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 23/04/2018

Reçu en préfecture le 23/04/2018

Affiché le

ID : 031-243-056122018023-2018_16_1-BF

Berger
Levrault

23 AVR 2018

Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité d'adopter le Budget primitif 2018.

*Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle Godéas*

- Transmis le 23 AVR. 2018
- Affiché le
23 AVR. 2018

